

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
(Article L. 2121-25 modifié du CGCT)

PRÉSENTS : André MIR, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ.

ABSENTS/EXCUSÉS : Philippe AIZIER (procuration à André MIR), Jacques ROCA.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VIDALON

Délibération n° 2024 – 121 : Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2024

- Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2024 – 122 : Concession de service sous la forme de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du restaurant d'altitude « Les Merlans » et du restaurant-refuge de « l'Oule » : choix du délégataire et approbation du contrat de concession

- Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2024 – 123 : Convention de servitudes réseau de transport d'électricité (RTE) / Commune de Tramezaïgues – Commune de Saint-Lary Soulan – Commune de Sailhan

- Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2024 – 124 : Révision de l'aménagement de la forêt communale indivise de Saint-Lary Soulan et Estensan pour la période 2024-2043

- Approuvée à l'unanimité

Affiché et publié le 14 novembre 2024

Le Maire, André MIR



Handwritten signature of André Mir.